



Avance de frais professionnels en alternance

Par barthez

Bonjour,

Un ami travaille pour un grand groupe, en contrat d'alternance en tant que commercial.
Il est rémunéré bien en dessous du SMIC, le minimum légal pour un contrat en master.

Sa fonction professionnelle implique de nombreux déplacements et donc de nombreux frais (hôtels, essence, péage, repas, etc.)

Ces frais s'élèvent à plus de 2000€/mois. En revanche la société lui demande d'avancer la totalité de ses frais (jusqu'à la révision de son véhicule professionnel !).

Est-ce légal de demander à quelqu'un d'avancer plusieurs milliers d'euros par mois pour ses frais professionnels alors qu'il en gagne si peu, en alternance qui plus est ?

Merci de votre aide, je trouve la situation de mon ami totalement abusive, surtout de la part d'un grand groupe.